

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

**DECRET N°2003-215 DU 17 AVRIL 2003 NOMMANT LES MEMBRES DU
CONSEIL DE REGULATION DE L'AGENCE DE REGULATION DES
TELECOMMUNICATIONS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en son article 44 ;

Vu la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des Télécommunications, notamment en son article 47 ;

Vu le décret n° 2002 - 1100 du 4 novembre 2002 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2002 - 1101 du 06 novembre 2002 portant nomination des Ministres;

Vu le décret n° 2002 - 1102 du 08 novembre 2002 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la résidence de la République, la Primature et les ministères,

Vu le décret n°2002 – 1141 du 27 novembre 2002 relatif à l'organisation administrative dans le secteur des télécommunications ;

Vu le décret n°2003-63 du 17 février 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER – Sont nommées membres du Conseil de Régulation de l'Agence de Régulation des Télécommunications, pour une durée de trois (3) ans, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Abdoulaye SAKHO, Professeur agrégé des facultés de droit, Président ;
- Monsieur Baye Issakha GUEYE, Magistrat, Membre ;
- Monsieur Abdoulaye NDIAYE, Expert NTIC, Membre ;
- Monsieur Mamour NIANG, Commissaire aux Enquêtes économiques principal, Membre ;
- Lieutenant Cheikh Ahmadou Tidiane TOURE, Ingénieur, Membre ;

ARTICLE 2 - Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le 17 avril 2003

Par le Président de la République

Abdoulaye WADE

Le Premier Ministre

Idrissa SECK